



**AFYREN annonce la fin de la période de stabilisation, l'exercice partiel de l'option de surallocation et la mise en œuvre d'un contrat de liquidité**

- **Fin des opérations de stabilisation avec l'exercice partiel de l'option de surallocation**
- **Montant total de l'offre porté à 70,4 millions d'euros**
- **Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec NATIXIS ODDO BHF**

Clermont-Ferrand/Lyon, le 1<sup>er</sup> novembre 2021 - AFYREN, société de greentech qui offre aux industriels des produits naturels et bas carbone grâce à sa technologie basée sur des micro-organismes naturels (code ISIN : FR0014005AC9 mnémonique : ALAFY) a reçu notification que Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG (Kommanditgesellschaft) (société en commandite) (« Berenberg »), inscrite au registre du commerce (Handelsregister) du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Hambourg sous le numéro HRA 42659, agissant en qualité d'agent stabilisateur dans le cadre de la première admission aux négociations des actions ordinaires d'AFYREN sur Euronext Growth Paris, a réalisé des opérations de stabilisation des titres suivants :

Émetteur :	AFYREN
Titres :	Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 EUR. (ISIN : FR0014005AC9)
Taille de l'Offre :	8 286 359 actions ordinaires (à l'exclusion de l'option de surallocation)
Prix de l'Offre :	8,02 euros par action ordinaire
Marché :	Euronext (Paris)
Agent :	Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG (« Berenberg »)

## Notification du détail des transactions de stabilisation conformément à l'article 6 (2) DelReg (EU) 2016/1052

Conformément à l'article 6, paragraphe 2, du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 de la Commission, AFYREN, sur la base des informations fournies par Berenberg, communique par la présente que Berenberg a réalisé, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 29 octobre 2021 inclus, des mesures de stabilisation telles que précisées ci-dessous :

Date	Intermédiaire	Marché	Achat / Vente	Prix le plus bas (en EUR)	Prix le plus haut (en EUR)	Prix moyen pondéré (en EUR)	Montant global (en EUR)	Volume quotidien d'actions
01/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,3500	8,0200	7,7421	596 854,40	77 092
04/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,1400	7,8800	7,4878	112 256,79	14 992
05/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	6,9900	7,6300	7,2297	55 964,79	7 741
06/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	6,8200	7,5500	7,3845	205 325,36	27 805
07/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,1300	7,6000	7,5585	164 102,89	21 711
08/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,3600	7,6100	7,5788	113 500,81	14 976
11/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,5500	7,8000	7,7744	103 788,34	13 350
12/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,5000	7,9000	7,8725	118 575,12	15 062
13/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,7500	7,9400	7,9309	109 667,98	13 828
14/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,6800	7,9500	7,8775	113 341,62	14 388
15/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,7100	7,9800	7,9671	131 703,78	16 531
18/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,8300	7,9800	7,9720	110 555,90	13 868
19/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,8200	7,9800	7,9427	107 798,43	13 572
20/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,8200	8,0200	7,9958	115 859,40	14 490
21/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,9500	8,0200	8,0106	49 177,22	6 139
22/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,8500	8,0200	7,9828	16 723,99	2 095
25/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,9200	8,0200	7,9790	9 606,69	1 204
26/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,9400	8,0200	8,0103	29 758,09	3 715
27/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,9400	8,0200	8,0100	35 724,71	4 460
28/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	7,9900	8,0200	8,0164	9 395,27	1 172
29/10/2021	Berenberg	Euronext Growth (Paris)	Achat	8,0200	8,0200	8,0200	4 114,26	513

## Notification de la fin des mesures de stabilisation conformément à l'article 6 (3) DelReg (EU) 2016/1052

La période de stabilisation, qui a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2021, a pris fin le 30 octobre 2021. Au cours de cette période de stabilisation, la stabilisation a été effectuée sur un nombre total de 298 704 actions dans une fourchette de prix comprise entre 6,8200 euros (prix le plus bas) et 8,0200 euros (prix le plus élevé) uniquement sur le marché Euronext Growth (Paris).

De plus amples informations concernant l'ensemble des opérations de stabilisation réalisées pendant la période de stabilisation sont disponibles sur le site Internet d'AFYREN dédié à l'IPO (<https://www.afyren-finance.com/>).

## Notification de la réalisation de l'exercice partiel de l'option de surallocation conformément à l'article 8 lit. f) DelReg (EU) 2016/1052

En outre, le 30 octobre 2021, Berenberg agissant en tant qu'agent stabilisateur, agissant en son nom et pour le compte des Coordinateurs Globaux, a exercé en partie l'option de surallocation pour acheter 490 473 actions existantes aux Actionnaires Cédants au prix de l'introduction en bourse de 8,02 euros par action correspondant à un montant total d'environ 3,9 millions d'euros.

En conséquence, le nombre total d'actions AFYREN vendues dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 8 776 832 actions, dont 8 286 359 actions ordinaires nouvelles et 490 473 actions existantes, portant le montant total de l'offre à 70,4 millions d'euros.

Après l'exercice de l'option de surallocation, le flottant d'AFYREN s'élève à 16,36% du total de son capital social.

Après l'offre et l'exercice de l'option de surallocation, le capital social d'AFYREN sera détenu comme suit :

Actionnaires <sup>1</sup>	Après l'exercice de l'option de surallocation	
	Nombre d'Actions	% du capital social et des droits de vote
AFY Partners	4 412 425	17,13%
Nicolas Sordet	375 294	1,46%
Jérémy Pessiot	702 794	2,73%
Régis Nouaille	1 558 250	6,05%
Sofinnova Industrial Biotech I	3 313 273	12,86%
Hedgescope Ltd	2 879 950	11,18%
Sofimac Partners	1 219 415	4,73%
Autres	3 263 544	12,67%
Mirova	2 164 802	8,40%
BPI	1 657 271	6,43%
Public	4 215 006	16,36%
<b>TOTAL</b>	<b>25 762 024</b>	<b>100,00%</b>

<sup>1</sup> Sur une base non diluée

Ce communiqué de presse est également publié au nom de Berenberg conformément à l'article 6, paragraphe 2, du Règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission.

## Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec NATIXIS ODDO BHF

AFYREN annonce confier à NATIXIS et ODDO BHF SCA, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a pour objet l'animation par ODDO BHF SCA de l'action AFYREN sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Les moyens affectés à sa mise en œuvre sont de :

- › 300 000 euros

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- › dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 ;
- › en cas cotation de l'action en dehors des seuils d'intervention autorisés par l'Assemblée Générale de la Société ;
- › ou, à la demande d'AFYREN, sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par AFYREN à tout moment et sans préavis, ou par NATIXIS et/ou ODDO BHF SCA avec un préavis de deux semaines.

## À propos d'AFYREN

Pour répondre au besoin croissant des industriels de s'engager contre le réchauffement climatique et réduire l'utilisation des dérivés pétroliers dans leur chaîne de production, AFYREN produit des biomolécules issues de la revalorisation de biomasse non alimentaire, largement utilisées dans les secteurs de l'alimentation humaine et animale, arômes et parfums, sciences de la vie, sciences des matériaux et lubrifiants. Cette production de carbone renouvelable qui s'inscrit résolument dans une économie circulaire est réalisée grâce à des technologies fermentaires brevetées au niveau mondial, fruit de 10 années de recherche. Fondée en 2012 et dirigée par Nicolas Sordet et Jérémie Pessiot, AFYREN réunit 33 salariés sur ses sites de Lyon, Clermont-Ferrand et Carling - Saint Avold (effectif à fin décembre 2020). AFYREN est lauréate du Concours Mondial d'Innovation 2030 dans la catégorie « Protéines végétales et chimie du végétal » et a été sélectionnée dans la French Tech120 en janvier 2020 et 2021. En 2018, AFYREN s'est engagée dans la réalisation de son projet industriel avec la création d'une Joint-Venture avec le fonds Spi de Bpifrance : AFYREN NEOXY. AFYREN NEOXY est dédiée à la première production industrielle d'acides organiques naturels AFYREN dans la région Grand Est.

Pour en savoir plus : [afyren.com](https://www.afyren.com)

## Contacts

AFYREN  
Direction Financière  
Maxime Cordonnier

[investisseurs@afyren.com](mailto:investisseurs@afyren.com)

Relations Investisseurs  
NewCap  
Théo Martin  
Tél : 01 44 71 94 94  
[afyren@newcap.eu](mailto:afyren@newcap.eu)

Relations Médias  
NewCap  
Nicolas Merigeau  
Tél : 01 44 71 94 98  
[afyren@newcap.eu](mailto:afyren@newcap.eu)

Alter'Com Conseil  
Estelle Monraisse  
Tél : 06 60 41 81 52  
[estelle@altercom-conseil.fr](mailto:estelle@altercom-conseil.fr)

## Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue pas, et ne constituera en aucun cas, une offre publique ou une invitation au public en relation avec une offre en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou dans tout autre pays.

Aucune communication et aucune information relative à cette transaction ou à AFYREN ne peut être distribuée au public dans toute juridiction où un enregistrement ou une approbation est requis.

Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). Le prospectus visé par l'AMF est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site de la société dédié à l'introduction en bourse (<https://www.afyren-finance.com/>).

La distribution de cette annonce n'est pas faite, et n'a pas été approuvée, par une personne autorisée (" personne autorisée ") au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. Par conséquent, cette annonce s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et relèvent de l'article 19(5) (« investment professionals ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005 (tel que modifié) et (iii) sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) (high net worth companies, unincorporated associations, etc.) de l'ordonnance de 2005 relative à la promotion financière (Financial Services and Markets Act 2000) (toutes ces personnes sont dénommées « Personnes concernées »). Le présent communiqué n'est pas un prospectus qui a été approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité réglementaire du Royaume-Uni aux fins de la section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis à moins qu'ils n'aient été enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou qu'ils soient exemptés d'enregistrement. AFYREN n'a pas l'intention de faire une offre publique de ses actions aux Etats-Unis.

La distribution de ce document dans certains pays peut constituer une violation de la loi applicable. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de titres à vendre au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué ne peut être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.